



Bulletin d'information

Message des Autorités

2020 fut une année particulière. Plombée dès le mois de mars, elle a fait resurgir chez nos aînés de lointains souvenirs. Confinement, fermetures des frontières, qui semblaient aujourd'hui impensables. Pour les plus jeunes, qui n'ont pas connu de grands bouleversements, ce fut également la prise de conscience qu'une pandémie, peu prise au sérieux à ses débuts, pourrait représenter à l'avenir un grand défi pour l'humanité. Notre société se voit bouleversée dans son fonctionnement et tenue de composer différemment à l'avenir. Les gestes sociaux, essence même de nos contacts et de tous nos instants de coexistence, deviennent quasiment inexistantes. La vie associative et politique de notre Commune s'est considérablement ralentie. Nous avons découvert la vidéo-conférence sensée remplacer nos différents contacts physiques mais qui n'est, et de loin, pas utilisable par tout le monde. Après un déconfinement en cours d'année, nous voilà dans la deuxième vague plus difficile à endiguer.

Voilà pour le côté pessimiste des événements. Heureusement que l'humain possède d'étonnantes facultés d'adaptation et d'innombrables ressources. Notre communauté villageoise traverse cette crise courageusement et sans trop de dommages pour l'instant. La grande partie des manifestations, sorties, excursions, qui normalement tissent et maintiennent les liens sociaux de notre communauté, se sont vues annulées ou reportées. Les Autorités et quelques membres bénévoles se sont mis au service des personnes isolées pour rendre quelques services indispensables. La vie politique et le travail des Autorités ont été également perturbés et ralentis. Les dossiers en cours se sont trouvés retardés mais évoluent tout de même et le Conseil communal a pu siéger sans interruption au cours de l'année.

- Le projet de parc éolien de la Haute Borne suit son cours, mais l'aspect financier et juridique doit encore être affiné et adapté à la version actuelle ;
- Plusieurs demandes ont été adressées au Conseil communal pour des parcelles à construire et sont actuellement en cours de traitement ;
- La Commune a bénéficié de l'action « 40 ans , 40 chênes » pour commémorer le quarantième anniversaire de l'entrée en souveraineté du Canton du Jura. Après une répartition équitable, tous ces jeunes plans ont trouvé preneurs ;
- La première étape de la traversée de Bourrignon est en gestation et retardée par de nouvelles directives concernant les eaux de surface qui doivent être canalisées et traitées spécialement. Cette étape devrait se réaliser au début de l'année 2021 ;

- L'aménagement de l'entrée côte Lucelle est également prévue prochainement. Une demande a été adressée au service des infrastructures cantonales pour cet objet ;
- Le chauffage du bâtiment scolaire fonctionnant au mazout a été remplacé par une installation alimentée par des pellets ;
- L'assainissement du bâtiment de l'ancienne école doit démarrer prochainement ;
- L'assemblée communale de fin d'année est reportée au mois de février 2021 pour traiter le budget et le projet du cercle scolaire Develier-Bourrignon qui devrait être mis en vigueur lors de la reprise scolaire à l'été 2022.

Le personnel du bureau communal de Develier, qui gère notre Commune administrativement, a pu offrir à toute notre population un service comme toujours impeccable pour cette année 2020 particulière. Nous lui adressons un grand merci pour ses compétences et son professionnalisme.

Le Conseil communal remercie toutes les personnes et employés de la Commune qui ont œuvré pour la collectivité lors de cette année bousculée par des mesures inhabituelles. Nous en profitons également pour féliciter toutes et tous les lauréats qui ont obtenu un diplôme, une distinction, dans les domaines sportifs, culturels ou artistiques. Un merci est également adressé aux personnes qui embellissent et décorent le village.

Les fêtes de fin d'année seront sans doute particulières, nécessitant quelques restrictions. Votre Conseil communal vous transmet ses vœux et ses souhaits de bonne santé et de bonheur, ainsi qu'un passage à la prochaine année porteur de bonnes perspectives pour l'avenir.

Le Conseil communal

Déchetterie

Le Conseil communal se permet de rappeler quelques règles concernant l'utilisation de la déchetterie :

- tout objet recyclable pouvant être contenu dans un sac 110 l n'est pas un déchet encombrant et ne sera pas accepté. Les parties métalliques doivent être enlevées ;
- la benne à bois doit être utilisée pour de petites quantités. Pour les volumes importants, il faut s'adresser directement à une entreprise agréée pour la collecte de déchets, à savoir :

Gobat Transport & Recyclage SA
La Combatte 8
2802 Develier

- le dépôt de gravats, de pierres ou de terre sur la place de la déchetterie ne peut se faire sans avoir obtenu l'accord du conseiller communal en charge de la déchetterie (Monsieur Marcel Ackermann 079 275 20 22) ou du maire (Monsieur Michel Eggenschwiler 079 505 27 28).

Des trésors en forêt ? Qui cherche trouve !

Avec l'automne revient le temps des récoltes. Oiseaux, écureuils et autres rongeurs amassent noix, graines et provisions. Ils ne sont pas seuls: les humains aussi parcourent cette «malle aux trésors» qu'est la forêt, à la recherche d'ornements pour leur logis. Bien que chaque forêt ait un propriétaire, cette quête est licite si elle reste dans des limites raisonnables.

Il n'y aura bientôt plus rien qu'on ne puisse acheter chez les grands distributeurs. Plus besoin d'aller chercher en forêt des matériaux naturels pour créer des décors d'automne ou de Noël. Mais gare, une grande partie de ces articles viennent de loin, de très loin! Les étoiles en écorce sont acheminées du Grand Nord, les pommes de pins proviennent de Chine ou de Turquie, pour ne citer que ces exemples. Il suffit pourtant de parcourir la forêt à côté de chez soi pour en récolter, et ceci gratuitement et en toute légalité.

En Suisse, la loi garantit en effet un libre accès à la forêt mais elle autorise aussi la cueillette de baies sauvages, de champignons, ou la récolte de cônes pour un usage personnel. Avec des cupules de fâines du hêtre, des glands de chêne, des marrons d'Inde, des cynorhodons, des brindilles couvertes de lichens ramassées au sol, vous pouvez créer vous-même de merveilleux arrangements.

Bien qu'ouvertes à toutes et à tous, toutes les forêts ont un propriétaire. Les visiteurs s'y comportent avec le respect que des invités doivent à leur hôte. Le ramassage se fait avec modération, on ne blesse ni n'endommage les arbres petits et grands, on ne cueille pas de plantes protégées et, pour les champignons, règlements locaux et directives cantonales s'appliquent. La forêt est une boîte à trésors, pas une décharge : reliefs de pique-nique, déchets et autres traces n'y ont pas leur place !

Pour en savoir plus sur la forêt:

www.foretsuisse.ch



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers



Ce dessin de Max Spring est extrait du Petit guide du savoir-vivre en forêt de la Communauté de travail por la forêt (AfW-CTF).

www.waldknigge.ch

Chantier, attention danger! Il est également permis de ramasser des branches de sapin pour protéger les plantes du jardin ou confectionner une couronne de l'Avent. Mais on ne peut prendre que des branches au sol, une fois le chantier de coupe terminé. Un chantier de coupe, c'est dangereux, notamment lorsque les arbres fraîchement abattus gisent sur le sol. Observez et respectez les barrages et les signaux d'avertissement, même le soir et le week-end !

Source : www.foretsuisse.ch/la-foret-suisse/informations/conseils-de-saison/automne

Fermeture du bureau communal

Agenda des manifestations

Table d'hôte - Tavolata

En raison de la situation sanitaire, les rendez-vous de la Table d'hôte - Tavolata sont provisoirement suspendus. De nouvelles dates seront transmises dès que possible.

Ouverture de la déchetterie en 2021

Les samedis

9 janvier / 23 janvier / 6 février / 20 février / 6 mars / 20 mars
de 09h30 à 11h30

Tous les samedis du 3 avril au 30 octobre

de 10h00 à 11h30

Les samedis

6 novembre / 20 novembre / 4 décembre / 18 décembre
de 09h30 à 11h30

A l'occasion des Fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé dès le mercredi 23 décembre 2020, à 17h00, et jusqu'au lundi 11 janvier 2021. Dès le 4 janvier 2021, l'administration communale sera atteignable :

- par téléphone au 032 422 15 15 ou
- par courriel à l'adresse bourrignon@develier.ch.

Voeux des Autorités communales

« Chaque nouvel an est aussi un nouvel élan, un nouveau départ ! Que cette nouvelle année vous apporte son lot de joie, de bonheur et de chance. Que vos rêves et vos espoirs se réalisent et que chacune de vos résolutions vous ouvre la porte d'une nouvelle année pleine d'émotions ».

Les Autorités communales ainsi que l'administration et les services communaux vous présentent leurs vœux les meilleurs pour la nouvelle année.



Adresse et horaire

Commune de Bourrignon

Rue de l'Eglise 8

Case postale 102

2802 Develier

Téléphone : 032 422 15 15

Fax : 032 422 81 53
midi

Messagerie : bourrignon@develier.ch

Internet : www.bourrignon.ch

Heures d'ouverture du guichet :

Lundi : 11h00 - 12h00 16h00 - 17h00

Mardi : 11h00 - 14h00

Mercredi : 11h00 - 12h00 16h00 - 17h00

Jeudi : 11h00 - 12h00 16h00 - 19h00

Vendredi et
veilles de fêtes : 11h00 - 12h00 Fermé l'après-

